VILLE DE DIEPPE

Mise à disposition d'un bien communal sur le front de mer de Dieppe - Mini-golf et snack-bar

Avis de publicité

Objet : mise à disposition moyennant redevance d'un bien communal sur le front de mer de Dieppe destiné à l'exploitation d'un mini-golf et snack-bar sous forme d'une autorisation d'occupation du domaine public.

Description du bien : golf miniature (18 trous) et locaux attachés : snack-bar équipé et dépendances

Durée de l'autorisation : mars 2018 à novembre 2020

Date limite de réception des candidatures (lettre de motivation, CV, projet d'exploitation) à l'Hôtel de Ville BP226 – 76203 DIEPPE CEDEX : le vendredi 9 février 2018 – 16 H

Renseignements : Service Tourisme au 02 35 06 60 52 – Courriel : julien.delmache@mairie-dieppe.fr